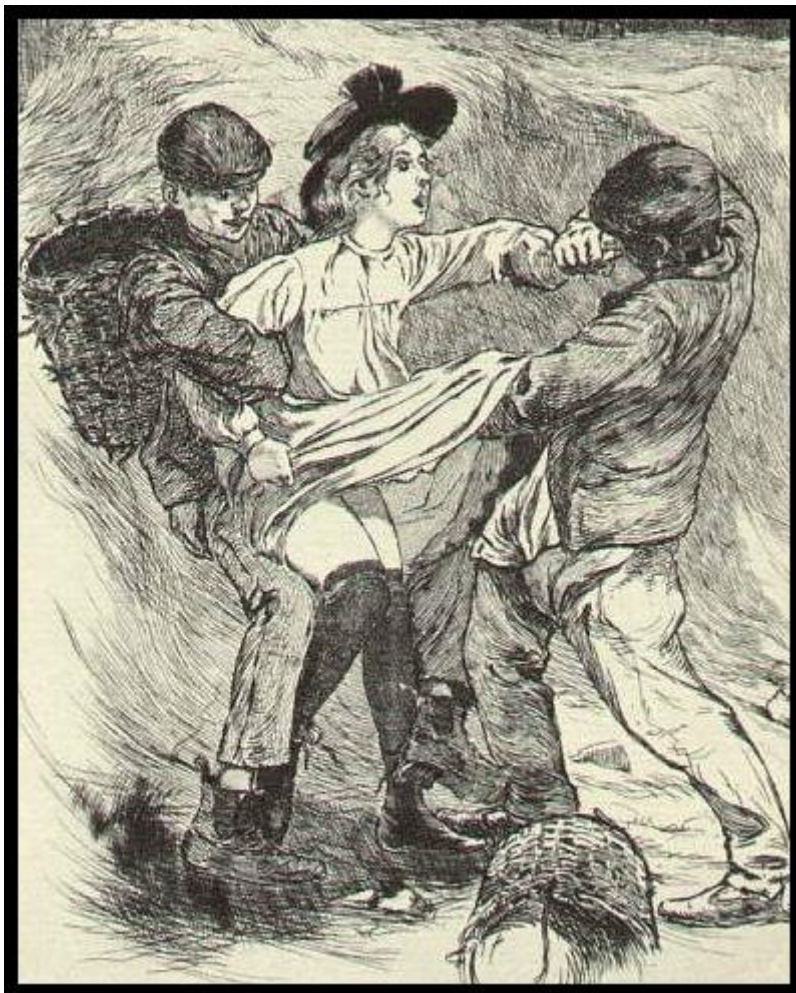


BUAIS ET SON HISTOIRE



LA DESCENTE AUX ENFERS



Le moulin de Gillaut, et l'un des 2 moulins de Buais, ils sont alimentés par le petit ruisseau qui se nomme La Tabuère, nom du village où il prend sa source qui se situe sur la commune de Fougerolles-du-Plessis, ce ruisseau délimite les communes de Buais et de Fougerolles.

Le 30 janvier 1899, est né au moulin de Gillaux, François Alphonse, fils de François Grégoire B...n, âgé de 30 ans et de Victorine A...n, âgée de 29

ans, tous les deux meuniers. François Alphonse, fait toute sa scolarité à Fougerolles-du-Plessis (Mayenne). Par la suite ; il travaille comme garçon meunier chez ses parents au moulin de Gillaux, il va également en journée dans des fermes du voisinage, ses employeurs ne se plaignent pas de lui, mais la suite devient compliquée !

En 1917 François B...n, fils insupportable et caractériel, son père ne pouvant plus rien en faire, le met à la porte de son domicile. Le jeune homme se loue pour un an comme domestique chez Orthence Leriche, veuve Leboulanger, cultivatrice à la Cherplais.

Le 21 avril 1918 François B...n, est incorporé au 47^e régiment d'infanterie à Saint-Malo, sous le matricule 955, sa fiche de signalement le décrit comme mesurant 1 m 64, les cheveux châtons foncé, les yeux bleus et un visage allongé. Il a participé aux campagnes contre l'Allemagne du 21 avril 1918 au 23 octobre 1919, à l'armistice le régiment revient à Saint-Malo, et c'est là que se termine son service aux armées.

A sa démobilisation le 25 mars 1921, il revient chez ses parents, mais là encore la mésentente continue, il trouve un travail aux chemins de fer à Lisieux comme cantonnier, puis quitte ce travail pour aller travailler à la coopérative agricole à le Neubourg (Eure).

A la mort de son frère qui fut inhumé à Paris, il revient au domicile paternel au mois de mars 1924, mais, à partir du mois de juin, il reprend ses dérivés, pas très stable il allait et revenait à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, ce qui alimenta un climat de reproche, de menace et d'insultes entre les parents et le fils jusqu'à parfois que François B...n menace ses parents de les tuer avec un revolver pour leurs extorquer de l'argent ce que fini par faire sa mère en lui donnant 60 francs elle l'invita à quitter les lieux et de ne jamais revenir. Il se loua comme journalier chez Henry Nourry, cultivateur demeurant au village de l'Aumondière à Buais.

L'affaire :

D'après le témoignage de la victime : Marie M...n, âgée d'environ 15 ans était employée comme servante à partir du 28 mai 1923 chez Alphonse Lelandais, cultivateur à la Gillaudais en Buais. Décrite comme pas très intelligente mais sérieuse et travailleuse. Elle quitta son travail chez le sieur Lelandais, le 1^{er} mai 1924.

Le 10 juillet 1924, la jeune fille quitta le domicile de ses parents vers 6 h du matin pour aller faner chez Henry Nourry, cultivateur à l'Aumondière à Buais, elle alla rejoindre François B...n et Victor Biré également employés par Henry Nourry, vers 17 heures Biré est allé chercher du cidre, laissant la jeune fille seule avec François B...n, qui se pencha sur la jeune fille par les épaules et la coucha de force sur le dos sous un châtaignier puis lui releva sa robe et sa chemise, tandis que de ses mains il plaqua au sol de l'autre il introduisit un de ses doigts dans sa partie intime, se débattant farouchement tant qu'elle pouvait il réussit malgré tout à introduire son membre ce qui lui fit assez mal, puis s'est livré pendant 2 à 3 minutes à un mouvement de va et vient et en se retirant il a éjecté sa semence sur le bas du ventre de la victime. Le méfait accompli l'agresseur lui dit de n'en parler à personne et que s'il arrivait quelque chose, il la prendrait en mariage. Après le souper chez Henri Nourry, vers 21 heures, la jeune fille, rentra chez sa mère par le chemin de l'Oucherie (Laucherie sur l'ancien cadastre).

Ce chemin de l'Oucherie est de servitude, il va à la dite ferme, sa largeur est de 4 mètres 50 bordait de chaque côté de deux haies d'une hauteur du côté droit de quatre mètres et celle de gauche d'un mètre. A peine, si elle avait parcouru 150 mètres que François B...n, la rejoignait et lui proposa de refaire la même chose qui lui avait faite l'après-midi, pas d'accord l'agressée lui porta un coup-de-poing dans le nez le faisant saigner mais ça ne le découragea pas il la reviola une deuxième fois en la couchant de force, se débattant elle est tombée sur des pierres elle se blessa à l'épaule gauche, plaquée de force au sol par François B...n, elle refermait ses deux jambes mais avec ses deux mains il réussit à les écarter et lui laissant des traces d'ongle sur les cuisses.

François B...n, nie le viol du matin, mais avoue avoir essayé d'avoir des rapports sexuels avec la jeune fille le soir, sans y parvenir.

Le 11 juillet, le lendemain de l'agression, le beau-père de la jeune fille fit faire une expertise médicale par le docteur Merlot de Landivy. (Le résultat n'est pas dans le dossier.)

A la demande du parquet du 13 juillet 1924, la victime fut examinée par le docteur Legendre de Mortain, il constata des ecchymoses sur le corps de la jeune fille, mais pas sa défloration, la membrane étant restée intacte,

pas de trace de sperme sur ses vêtements, mais des pertes vaginales. Le docteur conclut qu'il n'y a pas eu de viol, mais il y a pu avoir une tentative de viol. (résultat de la conclusion du docteur le 18 juillet 1924).

Le beau-père de la demoiselle alla porter plainte à la mairie de Buais, Mr Dupont, le maire étant absent, ce fut son adjoint Mr Lebreton, qui prit la plainte et la communiqua par courrier à la gendarmerie du Teilleul, le 11 juillet 1924, le lendemain Hervé Milano et Albert Gomez, gendarmes à pied se tendirent à Buais à fin d'ouvrir une enquête.

Le verdict du tribunal : François B...n, fut condamné par jugement du tribunal de Mortain, le 20 septembre 1924 à 4 mois de prison et 20 francs d'amende pour tentative de viol.

.....

Extrait d'instruction du tribunal de Mortain, dossier déposé aux archives départementales de la Manche à Saint-Lô.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 13 février 2022.

Archives du moulin de Buais.

Illustration : Web.

